



**COMMUNE DE BOUCLANS
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2021
PROCES VERBAL**

Lieu : salle de réunion de Vauchamps

Président : M. HIRTZEL Martial

Secrétaire : M. BELOT Michel

Membres présents : tous les membres étaient présents, sauf :

- Mme DEFRASNE Nathalie, excusée, qui a donné procuration à Mme POUPENEY Frédérique
- M. AURIOL Christophe, excusé, qui a donné procuration à Mme MANZONI Fleur
- M. ISABEY Jean-Marie, excusé, qui a donné procuration à Mme MANZONI Fleur
- Mme GRUET Mélanie, excusée, qui a donné procuration à Mme POMMEY Orianne
- Mme PERROT MINOT Joséphine, excusée

M. BOUVRESSE Vincent est arrivé à 19h15

Mme POMMEY Orianne est arrivée à 19h30

La séance est ouverte à 19H00 en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 17 juin 2021
- Choix du prêteur pour le prêt à moyen terme pour le périscolaire (délibération)
- Autorisation de passage du tracé VTT GBM (délibération)
- Recrutements et remplacement médiathèque (délibération)
- Adressage des rues du lotissement des Hauts d'Ambre (délibération)
- Motion communes forestières (délibération)
- Signature de la convention avec le CAUE pour l'étude de la place de la Mairie (délibération)
- Signature de la convention avec La Poste pour l'APC (délibération)
- Décision budgétaire modificative (délibération)
- Informations diverses

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 JUIN 2021

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 juin 2021 a été adressé aux conseillers municipaux. Celui-ci n'appelle aucune observation, il est adopté par quinze voix pour, zéro voix contre et zéro abstentions.

2/ CHOIX DU PRETEUR POUR LE PRET A MOYEN TERME POUR LE PERISCOLAIRE

Après présentation des différentes propositions faites par les banques, le conseil, après en avoir débattu, retient par quinze voix pour, zéro voix contre et zéro abstentions l'offre de « LA BANQUE POSTALE » pour l'emprunt de 400 000 € à contracter pour le projet périscolaire, dans les conditions suivantes :

- Durée : 20 ans
 - Taux : 0,82 %
 - Frais : 0,1 % soit 400 €
- Coût total : 33 374 €
[délibération n°1]

3/ AUTORISATION DE PASSAGE DU TRACE VTT GBM

Grand Besançon Métropole développe une boucle VTT de 198 kilomètres dont l'ouverture au public devrait intervenir cet automne.

Cette boucle se situe presque exclusivement à l'intérieur des limites de l'agglomération bisontine mais une petite partie du tracé traverse les communes d'Osse, Champlive et Bouclans.

L'attrait touristique, familial et sportif de cet aménagement présente un réel intérêt pour les communes traversées.

Le projet de convention a été adressé aux conseillers municipaux.

Il y a lieu de se prononcer sur la traversée de notre commune.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, valide par quinze voix pour, zéro voix contre et zéro abstentions le principe de la traversée de la boucle VTT de Grand Besançon Métropole sur le territoire de la commune et donne mandat au maire pour signer la convention permettant cette mise en œuvre. [délibération n°2]

4/ RECRUTEMENTS ET REMPLACEMENT MEDIATHEQUE

• Agence Postale Communale et Maison France Services :

Le comité de recrutement composé de Virginie DUEDE FERNANDEZ, Frédérique POUPENEY, Joël BOURRAT et Estelle VERDOT, ainsi que de Madame SIVAC, du Centre de Gestion, sur décision du conseil municipal du 17 juin 2021, s'est réuni à plusieurs reprises afin d'étudier les candidatures reçues pour le recrutement de deux agents pour l'Agence Postale Communale et la Maison France Services.

17 candidatures ont été reçues au secrétariat de mairie sous pli fermé

7 candidatures ont été déposées sur le site Pôle Emploi

5 candidatures de personnels de la fonction publique territoriale ont été déposées au Centre de Gestion (2 agents en lycée, 2 agents d'entretien, 1 secrétaire de mairie à temps partiel).

Après analyse des CV et lettres de motivation par le Centre de Gestion puis par les membres du comité de recrutement, quatre dossiers correspondaient au profil recherché et les candidates ont été reçues en entretien le 9 juillet 2021.

Ont été retenues pour les postes, à l'unanimité des membres du comité de recrutement : Madame Malika CHAPUIS résidant à Magny Chatelard et Madame Fabienne WATRIN résidant à Bouclans

La prise de fonction se fera au 15 septembre 2021.

Il est rappelé que les coûts de personnel de ces nouveaux services sont presque intégralement couverts par les indemnités définies par convention avec La Poste et l'Etat (environ 44 000 € annuels).

• Médiathèque :

Notre agent du patrimoine sera en congé maternité à partir du mois d'août, jusqu'à la fin de l'année.

Après évaluation des tâches devant être réalisées durant son absence et après consultation des bénévoles assurant l'activité à la médiathèque auprès de Victoria TANNIERRE, ces derniers ont considéré nécessaire d'accueillir un(e) remplaçant(e) sur la période considérée.

Une quinzaine de candidatures ont été adressées soit à la mairie soit via le site de Pôle Emploi.

Leur analyse a été faite conjointement par Virginie DUEDE FERNANDEZ, Victoria TANNIERRE et M. Julien JOUSSOT, directeur de la médiathèque départementale.

A été retenue la candidature de Madame Céline MAILLOT, résidant à Besançon, actuellement attachée d'administration à l'Education Nationale et en reconversion professionnelle pour le métier de bibliothécaire.

Sa prise de fonction débutera le 1^{er} août 2021 et s'étendra jusqu'au 7 janvier 2022 pour 25h hebdomadaires, avec quelques présences ponctuelles en soirée.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal valide par dix-huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstentions :

- Les propositions de recrutements telles que présentées par le comité de recrutement composé de Virginie DUEDE FERNANDEZ, Frédérique POUPENEY, Joël BOURRAT et Estelle VERDOT, et Madame E. SIVAC, du Centre de Gestion du Doubs.

Conformément à la délibération du 16 juin 2021, Mesdames Malika CHAPUIS et Fabienne WATRIN sont recrutées avec le statut de contractuelles au grade d'adjoint administratif, pour une durée de travail hebdomadaire de 24 heures.

La prise de fonction se fera au 15 septembre 2021.

- Le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée de droit public, sur un grade correspondant à celui d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, pour le remplacement de l'agent titulaire du poste en congé maternité.

Il est proposé de recruter Mme Céline MAILLOT pour une durée hebdomadaire de 25 heures sur une période de 5,5 mois de travail.

[délibération n°3]

5/ ADRESSAGE DES RUES DU LOTISSEMENT DES HAUTS D'AMBRE

Les travaux de création du lotissement se terminent. Il y a donc lieu de créer un adressage nécessaire à l'affectation des parcelles d'une part et des abonnements des réseaux de différents concessionnaires d'autre part.

Il est proposé au conseil municipal de nommer les deux nouvelles voies communales de la façon suivante :

- Voie 1 (la première accédant au lotissement à droite en montant depuis la rue de Prigachet) : **Rue des Hauts d'Ambre.**

- Voie 2 (la suivante) : **Impasse Sous Late**

Le plan d'adressage des parcelles a été transmis aux conseillers avec les documents préparatoires.

A ce plan d'adressage et en complément de la délibération prise le 17 juin 2021, il y a lieu d'ajouter la résidence principale de Jérôme et Virginie SIMONIN, 7 rue de la Craît à Bouclans, n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration lors de la construction.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, par dix-huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstentions :

- Valide la dénomination des deux nouvelles voies créées au lotissement des Hauts d'Ambre "rue des Hauts d'Ambre" et "Impasse Sous Late".
- Valide le plan d'adressage des parcelles tel que proposé.
- Prend acte de la déclaration d'adresse de Jérôme et Virginie SIMONIN, au 7 rue de la Craît, à Bouclans.

Le conseil municipal donne mandat au maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'officialisation de ce plan d'adressage. [délibération n°4]

6/ MOTION COMMUNES FORESTIERES

La fédération nationale des communes forestières alerte sur les décisions du gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M € en 2023 puis de 10 M € par an en 2024-2025.

Les impacts sur les budgets des communes et des collectivités seront importants tandis qu'il y a un risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois.

En période de crise sanitaire et face aux dégâts majeurs subis par les forêts à cause de la sécheresse répétée et des maladies, la fédération propose la signature par les communes forestières d'une motion exigeant le retrait de la contribution complémentaire des communes et la révision du contrat d'objectifs entre l'Etat et l'ONF.

Le texte de la motion a été adressé aux conseillers municipaux.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal valide par dix-huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstentions, la signature de la motion présentée par la fédération nationale des communes forestières.

Il donne mandat au maire pour la diffusion de la délibération aux différents destinataires proposés par la fédération : le premier ministre ; le ministre chargé de l'agriculture et de l'alimentation ; le ministre chargé de la transition écologique ; le secrétaire d'Etat chargé de la ruralité ; l'association départementale des communes forestières du Doubs ; la fédération nationale des communes forestières. [délibération n°5]

7/ SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CAUE POUR L'ETUDE DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

La valorisation de notre patrimoine communal et en premier lieu la rénovation de la fontaine et de la place de la mairie durant le mandat sont des engagements pris par l'équipe élue lors des élections de 2020.

A ce titre, un budget a été adopté pour l'exercice 2021 concernant la phase d'étude préalable de ce projet.

Le CAUE du Doubs (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier

1977. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

L'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public.

Le CAUE est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain. A ce titre, il est à même de conduire la phase d'étude de notre projet jusqu'à la production des documents nécessaires à la consultation pour choisir un maître d'œuvre.

La prestation du CAUE est gratuite, la cotisation d'adhésion étant acquittée par la CCPHD pour l'ensemble de ses communes membres.

Le projet de convention entre le CAUE et la commune a été transmis aux conseillers municipaux.

Ces travaux seront livrés en novembre 2021.

Une phase de concertation avec la population sera menée dans le cadre de l'élaboration de ce projet.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, valide la signature de la convention entre la commune et le CAUE par 17 voix pour, 0 contre et 1 abstention. *[délibération n°6]*

8/ SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA POSTE POUR L'APC

La mise en place de l'agence postale communale est définie par une convention passée avec La Poste, par laquelle sont précisés :

- les missions,
- les moyens mis en œuvre,
- les engagements réciproques de La Poste et de la commune,
- les modalités de fonctionnement,
- les dispositions comptables,
- les conditions d'indemnisation
- les règles relatives à la sécurité

Le projet de convention a été adressé aux conseillers municipaux avec les documents préparatoires

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, valide la signature de la convention relative à la création de l'agence postale communale entre la commune et La Poste par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstentions. *[délibération n°7]*

9/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL

Pour donner suite à des contrôles sur les emprunts, la trésorerie signale qu'un prêt n° 103000 – 1641 n'est pas soldé dans les écritures suite à de mauvaises répartitions entre capital et intérêts, pour un montant de 127,25 Euros (année 2007).

Afin de régulariser la situation, il convient de procéder à une ouverture de crédits de la façon suivante :

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement	150.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis.	150.00 €
D 1641 : Emprunts en euros	150.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section	150.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct	150.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	150.00 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers	150.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section	150.00 €

Le projet de délibération a été adressé aux conseillers municipaux avec les documents préparatoires.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, valide la décision budgétaire modificative telle que présentée par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstentions. [délibération n°8]

10/ INFORMATIONS DIVERSES

- **Sinistre lié à la dégradation de chaussée de la rue du Château**

Une conductrice a subi des dommages sur son véhicule (éclatement d'un pneu) en serrant la droite car un véhicule venait en sens inverse, au carrefour de la rue du Château et de la rue Jean Lallemand, côté Nancray.

A cet emplacement, la chaussée est fortement dégradée et aucune signalisation n'indiquait les nids de poule.

La responsabilité de la commune est engagée.

Une déclaration a été faite à la compagnie d'assurance, qui devrait prendre en charge les dégâts occasionnés (coût de réparation 199 €).

- **Point sur le projet périscolaire**

Les rapports du contrôleur technique et de l'organisme de coordination sécurité nous sont parvenus et ont été transmis au maître d'œuvre.

L'appel d'offres est en ligne sur la plateforme numérique www.emarchespublics.com

Les entreprises peuvent remettre leur offre jusqu'au 30 juillet 2021.

- **Actualité école**

L'alarme incendie a été déclenchée le dernier jour de classe.

Les pompiers sont intervenus et n'ont constaté aucun sinistre ni risque apparent. Consécutivement à ce déclenchement, la centrale d'alarme et certains blocs de secours ont dû être changés, sans qu'un lien entre le déclenchement et les pannes n'ait pu être établi.

A l'occasion de cet épisode, il a pu être constaté que les circuits d'information peuvent être améliorés de la part de tous les protagonistes : école, forces de sécurité, municipalité.

- **Point sur le lotissement**

Les travaux de terrassement se terminent, la terre végétale est remise en place.

La réception du chantier s'est tenue jeudi 15 juillet 2021.

Le transformateur ENEDIS est en place.

Les prochaines étapes sont :

Le bornage parcellaire la deuxième quinzaine de juillet, suivi de l'inscription au cadastre.

L'intervention de la société CIRCET dès réception du plan de récolement des réseaux secs, fin juillet (tirage des câbles Télécom).

Le tirage des câbles d'éclairage public.

A partir de l'inscription au cadastre, les parcelles peuvent être mises en vente.
Nous avons actuellement neuf réservations hors parcelle dévolue au petit collectif.
Dernière minute : fin de non-recevoir de M. SAULNIER au SYDED sur la mise à la terre.
Solution trouvée avec le SYDED.

- Point voirie

La rue des Epinettes est terminée sauf panneau STOP.

La rue du Château est commencée.

La rue de la Déchèterie sera réalisée entre le 20 et le 25 juillet. (Dédommagement par la communauté de communes en matériaux et main d'œuvre).

Le chemin du Grand Plain est commencé.

Le chemin de Seigne Pré sera réalisé entre le 20 et le 25 juillet.

Tous les trous restants seront rebouchés, y compris entre la déchèterie et le dépôt à verre.

La signalisation routière sera engagée dès accord du Département.

La peinture de voirie sera réalisée par la CCPHD en août, de même que la finition des rebouchages de trous (émulsion).

- Edition 2021 du Bouclethon

Dès lors que les conditions sanitaires imposées à l'automne le permettraient, nous pourrions lancer les travaux préparatoires à l'organisation du Bouclethon 2021.

Le conseil municipal y est favorable.

Participation des élus ?

- Actualités diverses

Le maire de Bouclans est élu à la commission départementale de coopération intercommunale restreinte (statuant sur les demandes de regroupement, fusions, adhésions aux EPCI, créations de syndicats, etc.)

- CCPHD

Les orientations stratégiques de la CCPHD pour le mandat sont validées par le conseil communautaire. La synthèse a été adressée au conseil municipal.

La commission « Economie » de la CCPHD a proposé que les communes de Bouclans et des Premiers Sapins soient abordées en priorité concernant les études liées aux zones d'urbanisation Auem.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le prochain conseil municipal est fixé au 17 septembre à 20h30